



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue au centre communautaire situé au 405-C, montée Lussier, le **5 décembre 2023 à 19 h 50**, à laquelle étaient présents :

Les conseillères et les conseillers : Sébastien Tremblay, conseiller no 1
Philippe Brunet, conseiller no.2
Alain Dumouchel, conseiller no 3
Geneviève Séguin, conseillère no. 4
Jean-Michel Dupuis, conseiller no. 5
Pierrette Raymond, conseillère no 6

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Madame Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente à titre de secrétaire.

56 personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

A 20h15 Des citoyens chahutent dans l'assistance et entravent le bon déroulement de la séance. Ils sont priés de sortir. Les services policiers sont appelés sur les lieux.

Résolution no. 23-12-310

IL EST RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme que l'avis de convocation a été signifié conformément à la loi.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 - Jean-Michel Dupuis	O		
# 2 - Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETE	

À 20 h 21, après avoir constaté qu'il y a quorum, M. Alexandre Bastien, le Maire ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 23-12-311

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2023, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 ;
4. Période de questions du public sur les points de l'ordre du jour ;
5. Levée de l'assemblée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 - Jean-Michel Dupuis	O		
# 2 - Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Résolution no. 23-12-312

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

	2024	2025	2026	Financement



No de résolution
ou annotation

Administration :				
Réfection centre communautaire	150 000 \$	4 000 000 \$		PRACIM et Règlement d'emprunt
Rehaussement du serveur	15 000 \$			Fonds de roulement
Site internet	3 500 \$			Surplus non-affecté
Rehaussement technologique	10 000 \$			MRC fonds Covid
Service des travaux publics-voirie				
Réfection trottoirs	130 000 \$			PRIMA et Fonds de roulement
Accotement – rang des Sloan	9 000 \$			TECQ
Rénovation garage	240 000 \$			PRABAM et Règlement d'emprunt
Réfection - rang de l'Église	1 800 570 \$			PAVL et Règlement d'emprunt
Réfection - chemin Saint-Édouard	436 722 \$			TECQ
Réfection - rue Principale			700 000 \$	TECQ
Pavage - rang des Sloan		370 000 \$		TECQ
Pavage - rue de la Mairie		10 000 \$	50 000 \$	TECQ
Rechargement - accotement montée Doris			15 000 \$	Budget de fonctionnement
Service des travaux publics – enlèvement neige				
Abri à sel			60 000 \$	Fonds de roulement
Équipement de trottoir	105 000 \$			Règlement d'emprunt
Remplacement du châssis du Peterbilt	40 000 \$			SDREF et Fonds de roulement
Parcs et espaces verts				
Réfection de la patinoire			40 000 \$	Fonds de parc
Terrain de soccer et aménagement du parc	200 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	PAFIRSPA – Fonds de roulement - Fonds de parc
Aménagement de butte à glisser	80 000 \$			FRR et fonds de roulement
Mobilier bibliothèque			15 000 \$	Fonds de roulement
Équipements sportifs	10 000 \$			Sports et loisirs Montérégie et Surplus non-affecté
ÉGOUT				
Mise aux normes pour augmentation de capacité		400 000 \$		Règlement d'emprunt
TOTAUX	3 229 792 \$	4 930 000 \$	1 030 000 \$	

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 - Jean-Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)



No de résolution
ou annotation

# 2 - Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 - Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution no. 23-12-313

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE LEVER la présente séance à 20 h 29.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 - Jean-Michel Dupuis	O		
# 2 - Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 - Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

Alexandre Bastien
Maire

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, Alexandre Bastien, maire de la municipalité de Saint-Édouard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**No de résolution
ou annotation**

